

Présents : tous les membres sont présents sauf Mme SELLAM (excusée)

Administration : M. Benabdallah, DST

1. Adhésion de la commune de Chenevières-sur-Marne au SIGEIF

M. Gressier présente la délibération ainsi que la démarche à adopter lors d'adhésion de nouvelles communes au syndicat.

Unanimité

2. Intégration du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis dans le contrat de bassin 2010-2015

M. Gressier présente la délibération.

M. Laval demande si des membres de droits « privés, tels que ADP d'Orly y font partie. M. Laval indique son inquiétude quant aux conséquences de l'usage des produits à grande échelle lors des opérations de dégivrage des avions. Une réponse lui sera faite.

Unanimité:

3. Convention de remise de portions de gaz

M. Gressier présente la délibération.

M. Laval s'interroge sur l'état de cette canalisation et le coût d'entretien ultérieur.

M. Gressier précise que cette mise à disposition est gratuite et qu'elle pourra permettre le passage de fourreaux en cas de futurs besoins.

Unanimité:

4. Approbation de la modification simplifiée du PLU pour la réduction de l'emplacement réservé (ER) du TVM-EST avenue Charles Floquer à Joinville-le-Pont

M. Gressier explique l'objet et le contenu de la délibération. M. Gressier rappelle l'historique du projet du TVM-EST.

M. Duvert demande des informations sur les droits à construire, les hauteurs maximales autorisées.

M. Laval demande des précisions sur les superficies récupérées suite à cette réduction de l'ER.

Les réponses aux deux questions seront fournies.

Unanimité:

5. Adhésion au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de systèmes d'information géographique

M. Gressier présente les enjeux liés à cette délibération.

M. Laval précise qu'il existe un historique : une délibération portant sur le même thème avait été présentée par Mme Mercier et votée en conseil municipal du temps de M. Aubry. M. Laval s'interroge sur le lien entre l'ancienne délibération et celle-ci ainsi que le rôle d'infocom.

Le débat qui s'en suit montre l'intérêt de disposer d'un véritable SIG.

Unanimité

6. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour demander une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015

M. Gressier présente la délibération.

Des échanges ont lieu sur l'origine de ces subventions, la prééminence...

Unanimité

7. Autorisation donnée à Monsieur de solliciter les aides auprès des financiers potentiels afin de stabiliser les berges de l'île Fanac

M. Gressier présente la délibération et souligne la forte implication des partenaires dans le financement de l'opération à hauteur de 80% du coût.

M. Laval rappelle l'existence d'un ancien projet ; il souligne l'apparition de nombreux ressacs liés aux passages des péniches.

M. Laval demande à ce que le document technique mentionné dans la délibération soit communiqué.

M. Duvert s'inquiète de la mise en œuvre des subventions dans le cas où les partenaires ne seraient pas satisfaits des techniques envisagées.

Lors du débat, il est précisé que les précédentes conclusions du bureau d'études BIEF portaient sur l'utilisation de palplanches ; ces propositions techniques basées sur des méthodes du génie civil ne correspondaient pas aux orientations liées au développement durable portées par les partenaires et la ville.

Après échange, il est apporté un léger complément à l'écriture de l'article unique de la délibération :

Article Unique – autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.212-18 du CGT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.212-17 du CGT à solliciter **les subventions auprès de** l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région d'Ile-de-France pour la restauration des berges de l'île Fanac ainsi que de signer tous documents s'y rapportant.

Unanimité

8. Questions diverses

M. Laval demande à être informé de l'état d'avancement de l'aménagement du tronçon situé entre la rue de Paris et le Quai du Barrage mené par le Département. M. Laval veut être consulté avant la validation des études.

M. Laval demande quel est l'avis du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique portant sur la modification du PLU suite au projet sur le site Essilor.

M. Gressier fait un point sur l'évolution du dossier et précise que la remarque du commissaire enquêteur porte sur un bâtiment remarqué et qu'à ce sujet l'ABF en a été saisi. La Ville attend la réponse de l'ABF.